

**Evadopa ( EValuation  
Accompagnement à DOmicile  
des Personnes Agées)** est une  
structure Interrégime d'évaluation  
pour le compte des caisses de  
retraite d'Alsace-Moselle, dont la  
mission principale est l'évaluation  
des besoins des personnes âgées  
à domicile.

Il appartient au retraité de choisir  
un service d'aide à domicile et  
d'en informer l'évaluateur du  
Groupement EVADOPA s'il est  
mandaté par la caisse de retraite  
pour une visite à domicile.



**evadopa**

Siège social:  
9 rue de Guebwiller  
68023 COLMAR CEDEX

<http://www.evadopa.fr>

971 5522 • 02-2018

# Choisir un prestataire d'aide à domicile

## Les questions utiles à se poser



Il existe une multitude de services d'aide à  
domicile. Ces services peuvent être proposés par  
des associations, des entreprises privées,  
des auto entrepreneurs...

**« n'hésitez pas à vous  
renseigner auprès de plusieurs  
prestataires »**



SÉCURITÉ  
SOCIALE  
INDÉPENDANTS



L'essentiel & plus encore

## **Ce choix, motivé par vos besoins, vous engage sur la durée de votre prise en charge.**

Votre caisse de retraite vous soutient financièrement, vous informe et vous aide à vous poser les bonnes questions, dont voici quelques exemples.

### **1 Se renseigner sur les prestations proposées**

Le prestataire assure-t-il :

- toutes les tâches ménagères souhaitées ? Pensez à demander les tâches exclues. Exemple : certains prestataires ne lavent pas les vitres pour des raisons de sécurité.
- de l'aide aux courses ? Si oui, par quel moyen et à quelle condition (financière ou autre) ? L'aide à domicile peut-elle vous véhiculer ?
- de l'aide à la personne (toilette, habillage...) si nécessaire ?

### **2 Se renseigner sur les modalités d'intervention du prestataire**

- Le prestataire intervient-il dans votre commune ?
- Le prestataire vous communique-t-il un livret d'accueil ?
- Aurez-vous les coordonnées d'un référent en cas de difficulté ?

- Pouvez-vous choisir les horaires d'intervention ?
- Vous propose-t-il un remplacement en cas d'absence ou de congés de l'aide à domicile ?
- Est-ce toujours la même aide à domicile qui intervient ?
- Comment l'aide à domicile pointera-t-elle les heures effectuées ?
- Le prestataire demande-t-il la mise à disposition d'un kit d'intervention ? (Exemples : matériel, produits ménagers, escabeau ...)

### **3 Se renseigner sur les tarifs pratiqués et le moyen de paiement**

- Quel est le tarif d'une heure d'aide à domicile ?
- Y a-t-il d'autres frais ? Exemples : frais d'intervention liés aux déplacements, frais de gestion des clés, frais d'ouverture de dossier, frais administratifs, cotisation annuelle / carte de membre, frais de résiliation...
- A quelle fréquence sont établies les factures ?
- Quels sont les moyens de paiement ? Y a-t-il des frais annexes ? Exemple : surcoût en fonction du moyen de paiement.
- Quelles sont les modalités de résiliation ?

#### *Bon à savoir*

**Vous n'êtes pas tenu de réserver une suite favorable aux appels aux dons.**